

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le huit juillet à 19h15
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance
8 juillet 2025

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Corentin Riou, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoir : 2

Excusés : Catherine Letellier, Laurent Weinreich,

Votants : 24

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Emmanuelle Isabelle, Delphine Besson, Julie Morin,

Pouvoirs :

Catherine Letellier a donné pouvoir à Sandrine Boire
Laurent Weinreich a donné pouvoir à Sylvestre Gout

Corentin Riou est désigné secrétaire de séance.

DEL2025_07_06

CONVENTION POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT DU CCAS

Selon le décret 2022-505 du 23 mai 2022 relatif aux pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales,

Afin de procéder au remboursement des frais d'affranchisements par le CCAS à la Ville de Pont-L'Evêque,

Il est nécessaire de mettre en place une convention entre les deux parties.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention instaurant les modalités mises en place.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire



Yves DESHAYES

